

## REPONSES AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES - PLU DE MONTAGNY EN VEXIN

PPA	Remarques émises dans l'avis de la personne publique	Réponse de la commune
Préfecture	Avis favorable	<p>Les évolutions à l'échelle de la CCVT seront reprises dans le rapport de présentation. L'ensemble des remarques formulées sur le rapport de présentation sera revu. La commune pourra toutefois se rapprocher du concessionnaire compétent en électricité. Seul un plan nous avait été fourni dans note explicative. Alise Environnement se chargera de compléter l'état initial de l'environnement et des questions énergétiques ainsi que risques. Une traduction graphique pourra être jointe à la notice du PADD. La remarque sur l'OAP pose question. La DDT sera interrogée. Le règlement écrit sera complété suivant les remarques. Une « chemise » supplémentaire sera ajoutée « informations jugées utiles ». Ces demandes ne remettent pas en cause le projet de PLU.</p>
CDPENAF	Avis favorable	Sans objet
Chambre Agriculture	Avis réservé	<p>La consommation de l'espace sera actualisée Le classement en zone A et N du corps de ferme n°2 sera vérifié. Le règlement pourra être modifié des remarques pour la zone UA et la zone A. Ces demandes ne remettent pas en cause le projet de PLU.</p>
GRT Gaz		<p>Des informations complémentaires seront précisées dans les servitudes : coordonnées de GRT gaz, les fiches information ainsi que le plan seront joints. Ces demandes ne remettent pas en cause le projet de PLU.</p>
Département de l'Oise		<p>Les comptages routiers seront actualisés dans le diagnostic. Une bande de 10 mètres de part et d'autre des RD 157 et 983 sera supprimée pour faciliter l'entretien des infrastructures routières. Le règlement écrit de la zone A précisera le recul des constructions de 10 m de l'alignement des RD 157 et 983. Les plans d'alignement sont difficilement récupérables. Le rapport de présentation sera modifié au sujet des ENS. Ils seront ajoutés. La localisation des micro-stations sera évoquée avec les élus. Les servitudes seront complétées sur la thématique du captage d'eau potable.</p>

		<p>Le rapport de présentation sera revu : SDAGE annulé, précision du Cudron, bande inconstructible le long du Cudron.</p> <p>Concernant le SGEP, les données ont été collectées auprès d'AMODIAG. Le SGEP fait l'objet d'une enquête publique conjointe pour être applicable. Il sera joint dans le PLU après son approbation.</p> <p>Ces demandes ne remettent pas en cause le projet de PLU.</p>
Direction de l'Aviation		<p>Les servitudes seront complétées de la servitude T7.</p> <p>Ces demandes ne remettent pas en cause le projet de PLU.</p>
CCVT		<p>Les données fournies par la CCVT lors de l'élaboration du PLU seront précisées dans le rapport de présentation.</p> <p>Les logements locatifs pourront être précisés suivant l'avancement de l'étude sur la friche.</p> <p>Les indicateurs de suivi de l'évolution de l'habitat seront revus.</p> <p>Les remarques formulées sur le règlement seront étudiées avec les élus avant l'approbation du PLU.</p> <p>Ces demandes ne remettent pas en cause le projet de PLU.</p>
RTE		Aucune remarque
Ministère des Armées		Aucune remarque